Fondation Tunisie Pour le Développement

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

AMC Ernst & Young

SOMMAIRE

		<u>Page</u>
I.	RAPPORT GENERAL	3
II.	ETATS FINANCIERS	5



AMC Ernst & Young Immeuble EY Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie Tél.: + 216 70 749 111 Fax: + 216 70 749 045 tunisoffice@tn.ey.com ev.com/tn

Fondation Tunisie Pour le Développement Rapport Général du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les membres de l'association « Fondation Tunisie Pour le Développement »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de de l'association « Fondation Tunisie Pour le Développement », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des fonds propres positifs de 253 111 DT, y compris un excédent nul.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « Fondation Tunisie Pour le Développement » au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction de l'association. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

AMC Ernst & Young Mohamed Cherif

Tunis, le 15 Mars 2018



Fondation Tunisie Pour le Développement Etat de la Situation Financière

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Solde au 31

		décembre
ACTIFS	Notes	2017
Liquidités et équivalents de liquidités	(1)	322 940
Placements et autres actifs financiers		_
Autres actifs courants		9 311
Créances et comptes rattachés		_
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-
Autres actifs non courants		_
Immobilisations financières		_
Immobilisations corporelles	(2)	253 111
Immobilisations incorporelles	(-)	-
Total des actifs		585 362
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
Concours bancaires et autres passifs financiers		_
Autres passifs courants	(3)	36 069
Fournisseurs et comptes rattachés	(4)	49 029
Provisions		_
Apports reportés		247 152
Autres passifs non courants		
Emprunts		-
Total des passifs		332 250
Dotations		_
Apports affectés à des immobilisations		253 111
Subventions d'investissement		-
Autres actifs nets		-
Réserves		_
Excédents ou Déficits reportés		_
Excédent ou Déficit de l'exercice	(5)	₩
Total des Actifs Nets	, ,	253 111
Total des Passifs et Actifs Nets		585 362

Fondation Tunisie Pour le Développement Etat des Produits et des Charges

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice de 12 mois clos au 31 Décembre
	Notes	2 017
Produits		
Cotisation des adhérents	(6)	812 911
Revenus des activités et manifestations		-
Subventions de fonctionnement		-
Apports non monétaires		-
Autres Apports		-
Produits des placements		-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-
Autres gains		3
Total des produits		812 914
Charges		
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		4 022
Charges de personnel	(7)	152 008
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(8)	17 122
Autres charges courantes	(9)	639 516
Charges financières nettes		246
Autres pertes		
Total des charges		812 914
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		0

Fondation Tunisie Pour le Développement Etat des flux de trésorerie

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2017
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents		812 911
Encaissement des revenus des activités et manifestations		_
Encaissement des subventions de fonctionnement		_
Encaissement d'autres revenus et apports		221 730
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(483 938)
Décaissement des rémunérations versées au personnel		(79 291)
Autres Décaissement des activités courantes		(131 350)
Flux de trésorerie provenant des activités courantes		340 061
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(270 232)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(270 232)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Encaissement des dotations		-
Encaissement des subventions d'investissement		-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		253 111
Encaissement provenant des emprunts		-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		253 111
Variation de trésorerie		322 940
Trésorerie au début de l'exercice		-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		322 940

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de l'association :

L'association Fondation Tunisie pour le Développement est une association créée le 3 Décembre 2016 représentée par son président Monsieur Mohamed Badr Eddine Nader OUALI.

Elle est régie par le décret-loi n°88 2011 du 24 septembre 2011. Cette association est constituée comme étant une filiale de l'association-mère étrangère l'Association de préfiguration de la FONDATION TUNISIE POUR LE DEVELOPPEMENT dont le siège est à Paris, représentée par son directeur exécutif Monsieur Serge DEGALLAIX, ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : Association de Préfiguration de la FONDATION TUNISIE POUR LE DEVELOPPEMENT ;
- Forme : Association de préfiguration de fondation ;
- Constitution sous le droit : Français ;

Fondation Tunisie pour le Développement a pour objectifs de promouvoir et d'accompagner le développement économique et social de la Tunisie par des actions directes, en partenariat, en appui ou en soutien à d'autres institutions ayant les mêmes objectifs. A cet effet, elle privilégie les opérations destinées à favoriser l'emploi des jeunes, à corriger les déséquilibres régionaux, à assurer l'égalité entre hommes et femmes, à répondre à des besoins sociaux qui seraient mal couverts par les instances publiques ou privées. Elle est susceptible d'intervenir, en particulier, dans les domaines de la santé et de la culture. Dans la mise en œuvre de ses moyens, elle portera une attention particulière à la formation, à l'appui aux projets individuels ou de communautés d'intérêt. Elle pourra également mener des actions de solidarité dédiées à des milieux défavorisés ou faisant face à des crises exceptionnelles.

Les moyens d'action de l'association sont :

- L'étroite coopération avec l'association-mère ;
- La coopération avec les institutions publiques et privées Françaises, Tunisiennes et autres qui soutiennent les mêmes objectifs ;
- L'attribution de bourses d'études et soutien à des initiatives personnelles ou collectives ;
- La promotion de stages qualifiants;
- L'assistance financière à des projets de développement et de progrès social ;
- La formation ou la requalification pour encourager la création d'emploi.

Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, le 02 Février 2017 sous le Numéro RR 133 558 483 TN.

La constitution de l'association « Fondation Tunisie Pour le Développement » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne du 14 Février 2017.

Le conseil d'administration de la fondation est composé de :

- MOHAMED BADREDDINEE NADER OUALI Président

DHOUHA BOUKADI Vice-président

ELYESS JERBI Secrétaire générale

SLAHEDDINE HMADI Trésorier

II. Note confirmant le respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers annuels de l'association «Fondation Tunisie Pour le Développement» arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Exercice comptable

L'exercice comptable de l'association «Fondation Tunisie Pour le Développement» s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

IV. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

V. <u>Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués</u>

Les principes comptables pertinents appliqués :

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- La convention de l'entité,
- La convention de l'unité monétaire,
- La convention de la périodicité,
- La convention du coût historique,
- La convention de rattachement des charges aux produits
- La convention de réalisation de revenu,
- La convention de la permanence des méthodes,
- La convention de l'information complète,
- La convention de l'objectivité
- La convention de prudence,
- La convention de l'importance relative,
- La convention de la prééminence du fond sur la forme

Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers :

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comportent les dons et subventions reçues.

Les charges d'exploitation

La présentation des charges d'exploitation est faite par programme d'intervention de la fondation.

VI. <u>Notes relatives à l'état de la situation financière et à l'Etat des Produits et des Charges</u>

Notes 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	31/12/2017
Banques	322 940
Total	322 940

Notes 2: Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS				VCN			
Désignation	Valeur Brute au 31/12/20 16	Acquisi tions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2017	Amort. au 31/12/20 16	Dotation	Amort. Cession	Amort. Cumulé au 31/12/2017	au 31/12/2 017
MATERIEL DE		244		0.4.4.000		10.044		40.044	227 956
TRANSPORT MATERIELS	-	000		244 000	-	16 044		16 044	956
INFORMATIQUE	-	10 874		10 874	-	775		775	10 099
EQUIP DE BUREAU	-	3 797		3 797	-	75		75	3 722
MOBILIER DE BUREAU	-	11 563		11 563	-	228		228	11 334
		270							253
TOTAL GENERAL	-	233	-	270 233	-	17 122	-	17 122	111

Notes 3: Fonds propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fonds propres	31/12/2017
Apports affectés à des immobilisations	253 111
Total	253 111

Notes 4: Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants	31/12/2017
ETAT DECLARATION MENSUELLE TVA	16 290
CNSS	16 761
FRAIS MEDICAUX	1 457
CHARGES A PAYER	1 562
Total	36 069

Notes 5 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	31/12/2017
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	9 669
FACT NON PARVENUES	39 360
Total	49 029

Notes 6 : Cotisation des adhérents

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cotisation des adhérents	31/12/2017
DONS Fondation PD Française	627 487
DONS BADREDDINE OUALI	125 424
DONS ASSURANCE AMI	60 000
Total	812 911

Notes 7 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de personnel	31/12/2017
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	130 852
CHARGES SOCIALES*CNSS	22 206
TRANSFERT DE CHARGES	(1 050)
Total	152 008

Notes 8 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Dotations aux amortissements et aux provisionnements	31/12/2017
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS°CORPORELLES	17 122
Total	17 122

Notes 9 : Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges courantes	31/12/2017
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	639
CHARGES LOCATIVES	10 317
COMMUNICATION, DEPLACEMENTS & VOYAGES	29 936
DONS ACCORDES	288 277
ENTRETIENS	3 702
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	4 792
HONORAIRES	295 256
IMPOTS ET TAXES	1 907
PRIME D'ASSURANCE	4 102
PUBLICITE, PUBLICATION ET RELATION PUBLIQUE	416
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	172
Total	639 516